



Consultation CCICAPBON-ANPR/01/2022

**Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon (CCI Cap Bon)
Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR)**

**Termes de référence pour le recrutement d'experts
« Service de Tutorat Individuel »**

Projet B_A.2.1_0063 – INTECMED

1. Cadre général du projet

INTECMED « Incubateurs pour l'innovation et le transfert de technologie en Méditerranée », est un projet financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme ENI CBC MED. C'est un projet de Coopération entre la Grèce, l'Espagne, l'Égypte et la Tunisie dans le but de booster l'innovation, transférer le savoir-faire et relier la recherche à l'industrie dans la région méditerranéenne. INTECMED vise à développer un écosystème d'innovation intégré au niveau local pour soutenir le transfert technologique et la commercialisation des résultats de la recherche. INTECMED développe une boîte à outils (méthodologie BRIM : mécanisme pour l'identification des innovations matures). Cette boîte à outils est composée de :

- Les Alliances Régionales pour le Transfert d'Innovation,
- Les Points de Facilité d'Innovation Régionale,
- Les Programmes de mentorat,
- La plateforme E-Bazar de l'Innovation
- Les Expositions Régionales et internationales pour le Transfert d'Innovation.

Les projets pilotes à mettre en œuvre dans les 4 régions concernées permettront de :

- Identifier des résultats de recherche prêts à l'emploi ;
- Identifier des idées entrepreneuriales matures ;
- Améliorer les caractéristiques commercialisables des nouveaux produits et services ;
- Soutenir le renforcement des compétences et la constitution d'équipes,
- La mise en réseau des chercheurs et des entrepreneurs naissants ;
- Soutenir le renforcement des capacités en matière de gestion de l'innovation
- Organiser une exposition annuelle sur le transfert de technologie,

Le programme de mentorat permettra de renforcer développement des compétences en entrepreneuriat, la commercialisation des résultats de recherche d'au moins 48 entrepreneurs/chercheurs (12 par pays) qui seront accompagnés et au moins 4 nouvelles initiatives entrepreneuriales (une par pays). L'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR) et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon (CCI Cap Bon) sont responsables de l'implémentation du projet en Tunisie.

2. Contexte général de l'action

Un accompagnement personnalisé, des séances de formation collectives et une assistance individuelle spécialisée pour les entreprises en démarrage jouent un rôle essentiel pour garantir que les participants reçoivent tout le soutien et l'assistance nécessaires pour Monter leurs projets innovant.

En effet, le programme de mentorat INTECMED est un outil clé dans l'élément de renforcement des capacités, et la mise en place de leurs plans d'affaires.

3. Définition du programme de mentorat

Pour mettre en œuvre le programme de mentorat, la CCI Cap Bon et l'ANPR, partenaires PP5 & PP6 du projet INTECMED, collaborent avec un groupe d'intervenants (consultant-expert-formateur) pour apporter un soutien aux profits des 12 candidats qui seront sélectionnés dans le cadre de l'Appel à Projets Innovants initié par le projet INTECMED en Tunisie, et ce par le biais du « Programme de Mentorat INTECMED » basé sur les services suivants :

- **Tutorat individuel** pour l'accompagnement dans la phase de conception des plans d'affaires, le renforcement des modèles commerciaux et le développement des activités.

INTECMED

- **Mentorat spécialisé** pour fournir un accompagnement individuel dans divers domaines, des conseils et des services de soutien en vue de développer des compétences spécifiques.
- **Formation collective** pour fournir un cursus de formation collective dans quatre thématiques afin de faire progresser les compétences applicables et dans le but ultime d'encourager l'échange d'idées et d'expériences.

Les 12 candidats bénéficiaires de ce programme, actifs dans le domaine de l'innovation pour les deux secteurs de l'agroalimentaire et l'artisanat, seront accompagnés pour élaborer leurs plans d'affaires durant une **période de 6 mois** (juin-novembre 2022) afin d'être éligible à concourir pour l'attribution d'un soutien financier au profit des 3 meilleurs plans d'affaires. Le profil des candidats sont :

- des chercheurs et des jeunes entrepreneurs porteurs de projet innovant,
- des entreprises déjà existantes depuis moins de 4 années, ayant des nouveaux produits et/ou services innovants.

L'ensemble du programme sera géré un **Hub-manager**, qui aura pour principale mission la coordination entre les intervenants (partenaires du projet, tuteurs, mentors et formateurs) et les porteurs de projets d'une part et les partenaires du projet d'autre part. Et afin de s'assurer du bon déroulement des activités et la finalisation des travaux suivant les exigences requises, le Hub-manager sera le vis-à-vis pour toutes les parties prenantes.

4. Objet de la consultation

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme de mentorat INTECMED », la CCI Cap Bon et l'ANPR, lancent une consultation pour sélectionner deux (02) tuteurs (expert-consultant) pour assurer l'accompagnement de douze (12) candidats, en vue de les soutenir pour développer leurs plans d'affaires innovants, établir leurs entreprises, développer leurs produits/services et accéder à un accompagnement d'experts spécialisés en mentorat.

En effet toute candidature émanant d'un bureau ou d'un groupement sera exclue de la sélection, sachant que les prestataires individuels qui font partie d'un bureau ou d'un groupement ont le droit de présenter des candidatures individuelles.

5. Étendue des travaux

Description

Le programme INTECMED sera dirigé par deux tuteurs. Chaque tuteur travaillera individuellement avec un groupe de six (06) candidats et leur offrant un soutien et des conseils tout au long du programme INTECMED.

Au cours de ce processus, les participants auront la possibilité d'améliorer et de valider leurs modèles d'affaires, ainsi que de préparer un business plan complet, qui sera l'un des principaux résultats du projet INTECMED.

Cette mission de « Tutorat individuel » sera réalisée sur une période de 6 mois, prévue du mois de juin jusqu'au novembre 2022.

Objectifs et résultats attendus

L'objectif de la mission est d'apporter un soutien individuel et continu à chaque candidat, tout au long du programme, avec un calendrier fixe de rendez-vous et ce à travers les activités suivantes :

- Évaluation initiale, identification des besoins et des faiblesses
- Définition d'objectifs SMART personnalisés
- Mise en place d'un plan d'affaire

Des objectifs individuels seront fixés en collaboration entre les tuteurs et les candidats, et ils seront suivis et poursuivis tout au long du programme.

Les résultats attendus du programme d'incubation sont:

- **Plan d'affaires innovant complet** : est un document nécessaire pour se mettre en contact avec des investisseurs potentiels et recevoir un financement. Il sera utilisé tout au long du programme afin d'accompagner le processus et guider les tuteurs et les candidats. À la fin du programme, ce document devrait être achevé et prêt à être soumis pour concourir la phase l'attribution d'un soutien financier au profit des 3 meilleurs plans d'affaires.
- **Mesure de l'impact des projets** : INTECMED envisage de soutenir les projets à différents niveaux de maturité, des idées initiales aux entreprises établies, ainsi, la démarche suggérée dans ces orientations générales est définie ci-dessous :
 - Comme indiqué ci-dessus, le tuteur fixera des objectifs spécifiques et individuels pour chaque initiative,
 - Au cours du programme, le tuteur mettra périodiquement à jour ces objectifs et suggère des actions pour que les participants puissent atteindre leurs objectifs pendant cette période.
 - À la fin du programme, le tuteur rendra compte du degré de conformité de ces objectifs pour chaque projet ou entreprise.

Cette évaluation des impacts sera effectuée tout au long de l'exécution du programme.

Mission et responsabilités

Les tuteurs auront pour mission et responsabilités :

- Évaluation initiale des 12 initiatives et identification des principaux besoins et difficultés. Et personnalisation du programme d'accompagnement INTECMED, en fonction de l'évaluation initiale et continue.
- Définition des objectifs SMART en collaboration avec chaque candidat. Ces objectifs seront la base sur laquelle le plan d'action sera abordé par les participants.
- Mise en place d'un processus d'évaluation continue selon les étapes d'accompagnement, focalisé sur les objectifs finaux. Des actions correctives seront apportées dans l'itinéraire du mentorat ou les objectifs eux-mêmes si nécessaire.
- Accompagnement dans l'élaboration des livrables à préparer par les candidats tout au long du programme INTECMED, avec une accentuation particulière sur le plan d'affaires final.
- Assistance, dans la mesure du possible, aux réunions de mentorat individuel afin de se tenir au courant de l'évolution de chaque projet.
- Évaluation des performances, garantissant la bonne utilisation des ressources.
- Présentation d'un rapport mensuel qui trace l'évolution de chaque projet.
- Gestion des demandes de mentorat spécialisé individuel qui sera exécuté par des mentors spécialisés et ce en coordination avec le Hub-manager et après validation des partenaires du projet INTECMED (CCI Cap Bon et ANPR). Les tuteurs seront également responsables du suivi des heures de mentorat par chaque candidat et de la programmation des sessions correspondantes.

Il est entendu que chaque tuteur travaille en étroite collaboration avec le Hub-manager. La mission des tuteurs débute par une réunion préparatoire avec le Hub-manager, qui veille au bon déroulement de la mission tout en assurant :

- La discussion et la validation de toute proposition des intervenants pour la réalisation des objectifs,
- Les contacts nécessaires,
- La mise à disposition de la logistique nécessaire au bon déroulement de la mission,
- La résolution de tout problème qui pourrait entraver le bon déroulement de la mission.
- La validation des livrables qui seront soumis aux partenaires du projet (CCI Cap Bon et ANPR) pour approbation.

Planning de l'exécution

Chaque tuteur devra consacrer 39 heures d'accompagnement individuel pour chacun des 06 projets qui lui seront affectés, garantissant leur assistance tout au long du programme, pour un total de 234 heures de tutorat.

Tout au long du programme, les tuteurs apportent un accompagnement individuel au profit des 12 candidats (un tuteur désigné pour chaque 6 candidats), afin de développer leurs plans d'affaires innovants.

Par conséquent, le tuteur couvrira tous les aspects essentiels liés à l'incubation. Tout au long de ce processus, le tuteur offrira des orientations et des conseils généraux avec les exercices. En outre, le tuteur prendra soin des aspects généraux de l'incubation.

La durée d'accompagnement individualisée par tuteur est de 39 heures, réparties sur 6 mois (avril-septembre 2022). À titre indicatif, ces heures peuvent être réparties selon le tableau ci-après. Il est suggéré que le tuteur rencontre le candidat en temps opportun :

- **14 heures** d'accompagnement mensuel au profit de chaque candidat, soit un total de 84 heures pour les 6 candidats. Il est suggéré de programmer 7 séances de 02 heures chacune par mois avec chaque candidat.
- **25 heures** d'accompagnement hebdomadaire à raison d'une séance de 01 heure chaque semaine. Soit 25 séances réparties sur 6 mois (avril-septembre 2022). Le tuteur doit être disponible, si nécessaire, pour répondre à toute question pendant toute la durée du programme. Ces heures seront consommées suivant le besoin de chaque candidat et après concertation avec le Hub-manager.

Étape / Objectif		Durée en Heures		
		Séance mensuelle (Tutorat Individuel)	Séance hebdomadaire (Question/Réponse)	Total
Mois 1	1- Évaluation initiale : Prise de connaissance des projets	2	1	3
	2- Évaluation continue : Prochaines étapes du plan d'action	2	4	6
Mois 2	3- Définition finale du business model Modèle de canevas	2	4	6
Mois 3	4- Évaluation continue : Prochaines étapes du plan d'action	2	4	6
Mois 4	5- Validation de l'adéquation produit-marché : Proposition de valeur finale	2	4	6
Mois 5	6- Évaluation continue Prochaines étapes du plan d'action	2	4	6
Mois 6	7- Évaluation des performances et clôture Plan d'affaires et présentation aux investisseurs	2	4	6
Total par candidat		14 H	25 H	39 H
Total pour 6 candidats		84 H	150 H	234

A noter que chaque 01 heure d'accompagnement individualisée nécessite 01 heures de travail en back-office (préparation des séances, examen des documents et rédaction des rapports) qui seront comptabilisées suivant les heures d'accompagnements effectives réalisées.

Les séances de tutorat sont exécutées au sein de l'incubateur INTECMED installé dans l'espace de la Technopole de Borj Cedria, mais éventuellement elles pourraient se tenir en ligne, pour faciliter la participation des candidats depuis n'importe quel endroit.

Livrables

Les livrables de cette mission, qui seront fournis par chacun des 2 tuteurs, sont présentés ci-après :

- **Livrable N°1:** Rapport définissant pour chacun des 6 candidats la méthodologie d'accompagnement, le plan d'action, les objectifs SMART et le calendrier d'exécution.

Les 6 rapports seront remis au Hub-manager dans un délai de deux semaines après la date de la séance initiale.

- **Livrable N°2:** Rapport mensuel décrivant l'évolution de la mission avec chacun des 6 candidats ainsi que l'état d'avancement de leurs plans d'affaires, et identifiant (si nécessaire) les besoins spécifiques en termes de mentorat spécialisé (assistance technique externe).

Les rapports (au moins 6 au total) seront remis au Hub-manager après chaque étape, doivent inclure les aspects suivants :

- Réalisation des objectifs et étapes fixées dans la période
 - Résultats obtenus, selon le plan d'action
 - Prochaines étapes et mise à jour du plan d'action et des étapes, si nécessaire
 - Des informations supplémentaires ou des nouvelles qui peuvent être pertinentes, concernant l'avancement de l'initiative
- **Livrable N°3:** Plans d'affaires achevés et complets des 6 candidats, qui seront remis au Hub-manager à la fin du programme du mentorat.

Tout livrable doit être remis sous format électronique modifiable (Word, Excel, ...) et sous format papier.

Chaque tuteur doit se concerter de façon continue avec le Hub-manager pour valider les livrables. L'approbation de chaque livrable est la mission des partenaires du projet INTECMED (CCI Cap Bon et ANPR).

Tout livrable, document ou support produit par chaque tuteur dans le cadre de cette mission est la propriété des partenaires du projet INTECMED (CCI Cap Bon et ANPR) et de l'autorité de gestion. La CCI Cap Bon et ANPR ont la possibilité de diffuser et d'utiliser ces livrables.

6. Procédures et critères de sélection

L'offre du soumissionnaire présentée dans les délais prévus sera examinée par une commission dont les membres seront nommés par une décision des partenaires du projet (CCI Cap Bon et ANPR). La commission compétente procédera à la vérification et à l'examen de l'offre du soumissionnaire et proposera de lui attribuer une note technique et une note financière.

❖ **Notation Technique** : La note technique sera attribuée comme suit :

Critères d'évaluation	Notemaximum
Niveau académique : - 05 points si Titulaire d'un diplôme universitaire (niveau Bac +3 ou Bac + 4) - 10 points si Titulaire d'un diplôme universitaire (niveau Bac +5 ou plus)	10
Expérience professionnelle générale : 01 point pour chaque année	10
Note méthodologique sur le déroulement de la mission et présentation de la démarche à suivre pour la mise en œuvre du programme d'incubation - 05 points si présentation d'une note méthodologique dénotant d'une bonne compréhension de la mission - 10 points si présentation d'une note méthodologique dénotant d'une bonne compréhension de la mission avec proposition d'amélioration	10
Références dans des missions de coaching technique des porteurs de projets innovants et valorisation des résultats de recherche: - 10 points pour chaque référence	30
Références dans l'élaboration des plans d'affaires et Business modèles : - 5 points pour chaque référence	20
Références dans des missions de coaching technique dans le secteur agroalimentaire et/ou artisanat : - 5 points pour chaque référence	20

NB : L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives.

Ainsi, l'offre qui sera retenue techniquement est celui ayant obtenu une note technique totale supérieure ou égale à 70.

La note technique totale est la somme de toutes les notes techniques associées à chaque critère. La note technique minimale totale requise est de 70 points/100.

❖ **Notation Financière** :

La commission classera les offres financières d'une façon croissante. Elle attribuera la note financière maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale suivant la formule suivante :

$$\text{Note Financière de l'offre} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre (i)}} \times 100$$

(i) : représente l'offre à évaluer.

❖ **Note globale** :

La Note Globale, qui déterminera le rang des offres, sera selon la formule suivante :

$$\text{Note Globale de l'offre (i)} = [0,7 * \text{Note Technique de l'offre (i)}] + [0,3 * \text{Note Financière de l'offre (i)}]$$



Les deux (02) offres ayant obtenus les 2 meilleures notes globales, seront considérées les offres les plus avantageuses technico-financièrement. En cas d'égalité des notes globales de deux ou plusieurs offres, celle ayant obtenue la meilleure note technique, sera considérée l'offre la plus avantageuse.

7. Conditions de présentation des offres

Le dossier de l'offre complet, doit parvenir à la CCI Cap Bon sous pli fermé et scellé, et ce par recommandé par la poste ou par le rapide-poste ou remis directement au Bureau d'Ordre de la CCI Cap Bon au plus tard le 06/05/2022 à 16h. Le cachet du bureau d'ordre de la CCI Cap Bon fait foi.

Le pli fermé et scellé doit porter à l'extérieur le libellé suivant :

A NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS
Consultation commune CCICAPBON-ANPR-01/2022
pour la sélection d'experts « Service de Tutorat individuel » dans le cadre du projet INTECMED
Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon
10 Avenue Mongi Slim, BP 113 – 8000 Nabeul – Tunisie

Les dossiers des offres reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne se seront pas pris en considérations.

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés. Les offres devront être présentées cachetées et signées comprenant les documents suivants :

1. Une lettre de soumission aux noms du DG de l'ANPR et de la CCI CAP BON
2. Les présents termes de références signés et paraphés
3. Un Curriculum Vitae, selon le modèle joint en annexe-1 des présents termes de référence avec les justificatifs nécessaires attestant les qualifications requises pour chaque critère présenté et les missions accomplies ;
4. Une liste des références du prestataire dans des missions similaires ;
5. Une copie des pièces justificatives :des diplômes, des expériences générales acquises, et des qualifications en rapport avec la nature de la mission.
6. Une note méthodologique sur le déroulement de la mission et présentation de la démarche à suivre pour la mise en œuvre du programme d'incubation et si nécessaire une proposition d'amélioration, sans que cela engendre un volume d'expertise supplémentaire.
7. Un calendrier détaillé d'exécution de la mission
8. Une offre financière selon le modèle joint en annexe-2 des présents termes de référence

10. Une autorisation d'exercice à titre professionnel d'une activité privée lucrative dûment datée et signée par le Ministère de tutelle pour les prestataires individuels du secteur public.
11. Une déclaration sur l'honneur de non-appartenance, selon le modèle joint en annexe-3 des présents termes de référence
12. Une déclaration sur l'honneur de non-influence, selon le modèle joint en annexe-4 des présents termes de référence

8. Honoraires et modalités de paiement

Pour les services fournis, les partenaires du projet (CCI Cap Bon et ANPR) payent au prestataire, une rémunération correspondant aux frais des activités objet de sa mission, conformément à son offre financière négociée. Le paiement se fait par virement bancaire dans un délai de 30 jours après la réalisation effective des

prestations demandées et la remise des livrables requis et la présentation d'une note d'honoraire en trois exemplaires.

9. Durée du contrat

La collaboration avec les tuteurs retenus démarre à partir de la signature du contrat et son enregistrement et s'achève à la date du fin du programme de mentorat INTECMED (juin-novembre 2022) sauf en cas de prolongation du projet accordé par l'Autorité de gestion (Management Authority).

10. Mode de sélection et négociation du contrat

Le mode de sélection est celui du prestataire individuel par mise en concurrence ouverte, en effet toute candidature émanant d'un bureau ou d'un groupement sera exclue de la sélection, sachant que les prestataires individuels qui font partie d'un bureau ou d'un groupement ont le droit de présenter des candidatures individuelles.

Avant l'attribution définitive des contrats, ceux-ci seront négociés avec les tuteurs retenus. Après la sélection, chaque tuteur est invité par la CCI Cap Bon et l'ANPR pour la négociation et il est tenu de présenter son offre technique et financière avec la note méthodologique sur le déroulement de la mission et les plannings proposés pour mener sa mission.

Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière

11. Respect des conditions de la consultation et responsabilités respectives

Le fait pour un prestataire de service de déposer une manifestation d'intérêt, implique pour lui l'acceptation sans aucune réserve de toutes les clauses et conditions inscrites dans les présents termes de référence.

Pour la réalisation de la mission, le prestataire de service devrait s'adapter aux capacités, contraintes et rythmes de la CCI Cap Bon et l'ANPR. Il s'engage à fournir les documents et les livrables requis dans les délais impartis sous format électronique modifiable et sous format papier.

Le prestataire est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les documents, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de sa mission. Il s'interdit toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de la CCI Cap Bon et l'ANPR.

La CCI Cap Bon et l'ANPR mettront à la disposition du prestataire toutes documentations ou informations et pièces disponibles, jugées utiles à la réalisation de la mission.

12. Propriété intellectuelle

Les résultats obtenus ou droits sur ces résultats - notamment les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle - obtenus au cours de l'exécution de la mission sont la propriété exclusive de la CCI Cap Bon et l'ANPR, qui peuvent les utiliser, les publier, les attribuer ou les transférer comme ils l'entendent, sans

restriction géographique ou d'une autre nature, sauf dans les cas où il existe déjà des droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

13. Confidentialité

Chaque prestataire de service retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Ils ne peuvent, sauf dans la mesure nécessaire pour les besoins de la réalisation de la mission, ni publier ni divulguer les informations reçues sans le consentement de la CCI Cap Bon et l'ANPR.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission sans indemnité et sans recours à la jurisprudence. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

14. Frais d'enregistrement

Les frais d'enregistrement du contrat sont à la charge du soumissionnaire sélectionné et ne lui sont pas remboursés.

15. Règlement des litiges

En cas de litige, les tuteurs d'une part et les partenaires du projet (CCI Cap Bon et ANPR) d'autre part s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunisie.

16. demande d'éclaircissement et complément d'information

Les prestataires de service peuvent demander des renseignements concernant les présents termes de références par écrit dans un délai au moins égal à 05 jours avant la date limite de clôture de cet appel sur les deux emails suivants : cci.capbon@planet.tn; intecmed.anpr@gmail.com

Annexe 1	Modèle de Curriculum Vitae
-----------------	-----------------------------------

- **Nom et prénom :** ...
- **Date de naissance :** ...
- **Nationalité :** ...
- **Tél / Gsm :** ...
- **Email :** ...
- **Adresse postale :** ...

- **Niveau d'études :**

Institution (Dates : début – fin)	Diplôme(s) obtenu(s)/Discipline/Spécialité
...	

- **Compétences clés :** ...
- **Affiliation à des associations/groupements professionnels :** ...
- **Autres formations :** ...
- **Langues :** (bon, moyen, passable)

Langue	Lu	Parlé	Écrit	Langue
...				

- **Expérience professionnelle :**

Depuis - Jusqu'à	Employeur	Poste
...		

- **Référence de missions similaires** (Nom du projet, Année, Lieu, Client, Poste, Activités) : ...
- **Compétences spécifiques de l'intervenant exigées dans le cadre de leur mission :** ...

J'atteste, en toute bonne conscience, que les renseignements susmentionnés reflètent exactement ma situation, mes qualifications et mon expérience.

Je m'engage à assumer les conséquences de toute déclaration volontairement erronée.

Fait à ..., le

Signature du soumissionnaire

Annexe 2
Modèle de l'Offre Financière

**« Consultation commune CCICapBon-ANPR/01/2022, pour la sélection d'experts
-Service de Tutorat individuel- dans le cadre du projet INTECMED »**

Service accompagnement individuel

▪ Nombre de candidat à accompagner	...
▪ Volume horaire à dispenser par candidat	... heures
▪ Volume horaire total	... heures
▪ Coût unitaire par heure en DT HTVA	... DT HT
▪ Coût total (1) en DT HTVA	... DT HT

Travail en back office

▪ Nombre de candidat à accompagner	...
▪ Volume horaire à dispenser par candidat	... heures
▪ Volume horaire total par candidat	... heures
▪ Coût unitaire par heure en DT HTVA	... DT HT
▪ Coût total (2) en DT HTVA	... DT HT

• Coût total (1+2) en DT HTVA	... DT HT
--------------------------------------	------------------

Arrêté la présente offre en HTVA à la somme de (en lettres) : ...

Fait à ..., le

Signature du soumissionnaire

Annexe 3

Modèle de déclaration sur l'honneur de non appartenance

**« Consultation commune CCICapBon-ANPR/01/2022, pour la sélection d'experts
-Service de Tutorat individuel- dans le cadre du projet INTECMED »**

Je soussigné (Nom, prénom et fonction) ...

Ci-après dénommer le soumissionnaire pour « Consultation commune CCICapBon-ANPR/01/2022, pour la sélection d'experts -Service de Tutorat individuel- dans le cadre du projet INTECMED », déclaré sur l'honneur de non appartenance à la CCI Cap Bon et à l'ANPR durant les cinq dernières années.

Fait à ..., le

Signature du soumissionnaire

Annexe 4	Modèle de déclaration sur l'honneur de non influence
-----------------	---

**« Consultation commune CCICapBon-ANPR/01/2022, pour la sélection d'experts
-Service de Tutorat individuel- dans le cadre du projet INTECMED »**

Je soussigné (Nom, prénom et fonction ...

Ci-après dénommé le soumissionnaire pour « Consultation commune CCICapBon-ANPR/01/2022, pour la sélection d'experts -Service de Tutorat individuel- dans le cadre du projet INTECMED », déclare formellement ne pas avoir fait, et m'engage de ne pas faire par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.

Fait à ..., le

Signature du soumissionnaire